

MARQUE PAYS CATHARE – PLAN DE CONTROLE	Référence : CIND/T92/ŒUFS/1-0	Page 1 sur 5
CAHIER DES CHARGES ŒUFS	Date de validation : 10/03/2022	

## Cahier des charges et plan de contrôle

### Filière Oeufs

Version	Date	Evolutions	Validation
0	10/03/2022	Création du document	

Ce document présente les points de contrôle et les modalités de contrôle associées des cahiers des charges de la filière Oeufs.

VALIDATION FINALE PREVUE AU COMITE DIRECTEUR DE MAI 2022

## I. Pré-requis – Informations complémentaires

		Cahier des charges			Plan de contrôle			
N°	Thème	Exigence	Valeur cible / précision	Niveau	VV	VD	Eléments de preuve	Méthode de contrôle
<b>PRE-REQUIS</b>								
PR1	PRE-REQUIS	Identification de l'opérateur dans la démarche	Une demande d'adhésion à la démarche a été réalisée et validée par le Conseil Départemental de l'Aude	<b>OBLIGATOIRE</b>		X	Accusé de réception du département du dossier de candidature Liste des adhérents	Vérification que le dossier de candidature a été validé par le conseil départemental ou que l'opérateur est déjà adhérent de la Marque
PR2	PRE-REQUIS	Numéro SIRET	L'opérateur doit avoir un numéro SIRET	<b>OBLIGATOIRE</b>		X	K-Bis	Vérification du numéro SIRET de l'opérateur
PR3	PRE-REQUIS	Communication	Respect des modes de communications définis dans le contrat d'engagement à la marque et communication à bon escient, y compris en cas de vente en vrac	<b>OBLIGATOIRE</b>	X	X	Etiquettes Supports de communication (papiers et numériques)	Vérification du respect des règles de communication sur l'ensemble des produits et supports A minima un conditionnement ou un étiquetage avec la Marque Pays Cathare doit être prévu et présent, pour la vente en vrac cela peut être une étiquette qui suit le produit. S'il n'y en a aucun, ce point est non-conforme
PR4	PRE-REQUIS	Traçabilité	La traçabilité des produits engagés dans la Marque pays Cathare doit être assurée tout au long des processus, y compris lors du stockage	<b>OBLIGATOIRE</b>	X	X	Documents de suivi des lots Etiquettes	Vérification de l'identification et de la traçabilité des lots de produits Marque Pays Cathare tous au long du processus de production et de transformation, ainsi que lors du stockage
PR5	PRE-REQUIS	Comptabilité matière	La comptabilité matière des produits Marque Pays Cathare doit être cohérente	<b>OBLIGATOIRE</b>		X	Registre des entrées – sorties Registre des stocks	Vérification de la cohérence entre les volumes de produit réceptionnés, produits et commercialisés dans la Marque pays Cathare

VV : Vérification Visuelle

VD : Vérification Documentaire

Les points obligatoires doivent impérativement être respectés par les opérateurs ayant adhéré à la Marque Pays Cathare. Les points majeurs, s'ils ne sont pas respectés, correspondent à des axes d'amélioration de l'opérateur.

## II. Points applicables au cahier des charges Oeufs

NB en cas d'épizootie majeure les réglementations fixées par les autorités sanitaire prévalent sur les exigences des CDC

		Cahier des charges			Plan de contrôle			
N°	Thème	Exigence	Valeur cible / précision	Niveau	VV	VD	Éléments de preuve	Méthode de contrôle
<b>ORIGINE</b>								
O1	ORIGINE	Le siège social de l'entreprise candidate se situe dans l'Aude	Dérogation à envisager sur justification technico-économique majeure et sur présentation d'un argumentaire circonstancié	<b>OBLIGATOIRE</b>	X	X	- Formulaire de demande d'engagement - K-Bis de l'entreprise - Courrier de dérogation au critère	Vérification de la localisation du siège de l'entreprise dans le département de l'Aude. Si le siège n'est pas dans le département, vérifier qu'une dérogation a été accordée
O2	ORIGINE	Les sites de production et de conditionnement sont dans l'Aude <b>(tolérance aux cantons limitrophes pour les sites si siège social dans l'Aude)</b>	Dérogation à envisager sur justification technico-économique majeure et sur présentation d'un argumentaire circonstancié	<b>OBLIGATOIRE</b>	X	X	Registre parcellaire Justificatif de dérogation	Vérification de la localisation des sites de d'élevage et de gavage dans le département de l'Aude. Si les sites ne sont pas dans le département, une dérogation doit avoir été accordée par le Conseil Départemental de l'Aude
<b>QUALITE</b>								
Q1	QUALITE	Les exploitations bénéficient d'un accompagnement technique global ou sont inscrites dans une démarche de progrès	Au cours des 5 dernières années : un accompagnement technique global de l'exploitation a été réalisé OU l'exploitant a suivi une formation technique en lien	<b>OBLIGATOIRE</b>		X	Rapport d'accompagnement technique Attestation de formation	Vérification que l'exploitant a réalisé une des actions citées au cours des 5 dernières années. Le type d'action / diagnostique / formation est enregistré sur le rapport de contrôle

		Cahier des charges			Plan de contrôle			
N°	Thème	Exigence	Valeur cible / précision	Niveau	VV	VD	Éléments de preuve	Méthode de contrôle
			avec son activité dans la marque (non réglementaire) OU l'exploitation est engagée dans une démarche collective de progrès (GIEE, DEPHY...) OU l'exploitant a réalisé un autodiagnostic technique et environnemental de son exploitation				Attestation d'appartenance à une démarche collective Autodiagnostic	
Q2	QUALITE	Les volailles sont issues de souches rustiques figurant au « répertoire des croisements de poules pondeuses utilisables en label rouge »	Les souches utilisées sont celles admises aux conditions de production communes relatives à la production en Label Rouge des « OEUFS DE POULES ELEVÉES EN PLEIN AIR » » fixées par l'INAO. Une liste positive des croisements utilisables en label rouge est disponible et mise à jour régulièrement	<b>OBLIGATOIRE</b>		X	Bon de livraison des poussins CPC Œufs de poules élevées en plein air	Vérification de la conformité des souches mises en place
Q3	QUALITE	Elevage des poules pondeuses en plein air (hors mesures sanitaires réglementaires)	<b>au minimum 5 m<sup>2</sup> par poule</b>	<b>OBLIGATOIRE</b>	X	X	Surface des parcours	Vérification de l'accès au plein air et de la surface des parcours par rapport à l'effectif de poules pondeuses
Q4	QUALITE	Elevage comportant - de 6000 poules pondeuses et ramassage des œufs à la main	Attestation	<b>OBLIGATOIRE</b>	X	X	Registre d'élevage Bon de livraison des poules pondeuses	Vérification de l'effectif de poules pondeuses présent Vérification de la méthode de ramassage
Q5	QUALITE	Œuf EXTRA frais	Considéré extra frais jusqu'au 9ème jour après sa ponte	<b>OBLIGATOIRE</b>				
<b>ENVIRONNEMENT</b>								
E1	ENVIRONNEMENT	Les céréales distribuées aux animaux sont non OGM		<b>OBLIGATOIRE</b>		X	Factures d'achat des aliments	Vérification que les aliments distribués sont non OGM

		Cahier des charges			Plan de contrôle			
N°	Thème	Exigence	Valeur cible / précision	Niveau	VV	VD	Éléments de preuve	Méthode de contrôle
							Factures d'achat des semences Etiquettes des aliments	En cas de distribution de céréales produits sur l'exploitation, vérification que les semences implantées sont non OGM
E2	ENVIRONNEMENT	L'entreprise (partie production) est engagée dans une démarche environnementale certifiée ou justifiée par une démarche de réduction des phytosanitaires ou d'entretien de l'espace; Cette démarche englobe la production du produit marqué	Une liste des démarches reconnues est tenue à jour. Elle sera évolutive. Toute évolution sera soumise à l'accord du Comité d'attribution	<b>MAJEUR</b>		X	Attestation d'engagement dans un dispositif Attestation / facture de retraitement	Vérification de la mise en place d'une démarche telle que définie et de la présence d'une pièce justificative
E3	ENVIRONNEMENT	L'entreprise (partie conditionnement) a mis en place une gestion économe de l'énergie, et/ ou de l'eau, et/ou participe à des collectes de déchets et/ ou dispose d'un dispositif de retraitement des effluents et/ou utilisation de produits d'entretien respectueux de l'environnement	Sur présentation des dispositifs concernés pour l'énergie et l'eau Justifiés par des attestations de récupération ou des factures pour les déchets et le traitement des effluents	<b>MAJEUR</b>		X	Attestation d'engagement dans un dispositif Attestation / facture de retraitement	Vérification de la mise en place d'une démarche telle que définie et de la présence d'une pièce justificative
E4	ENVIRONNEMENT	Pour ce produit l'entreprise utilise un emballage ou un packaging recyclable	Certificat fournisseur	<b>MAJEUR</b>	X	X	Certificat du fournisseur	Vérification que tous les emballages utilisés pour les produits étiquetés Marque Pays Cathare sont recyclables.

**VV** : Vérification Visuelle

**VD** : Vérification Documentaire